

Présentation des enjeux de Seine Aval

CAPUI

Collectif pour l'Annulation
des Pollutions Urbaines et
Industrielles





CAPUI

COLLECTIF POUR L'ANNULATION DES POLLUTIONS URBAINES ET INDUSTRIELLES

Le CAPUI est une association de défense de l'environnement qui regroupe les habitants des communes du Val d'Oise et des Yvelines, riveraines de la station d'épuration d'Achères dite « Seine Aval ».

L'association agit auprès du SIAAP, le gérant de l'usine, pour améliorer le traitement des eaux usées, pour limiter les extensions du site et pour diminuer les risques écologiques et industriels.

L'association agit aussi auprès des autorités pour que les riverains soient associés à la prévention des risques de cette usine classée Seveso Seuil Haut et aux modes opératoires d'alerte et de mise en sécurité des populations.



Le CAPUI, le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

- **Présentation du Siapp et de Seine Aval**
- **Présentation des nuisances et des risques**
- **Présentation de l'association Capui**
- **Les faits marquants de 2023 et nos actions**



Association regroupant les riverains de la station d'épuration Seine Aval du SIAAP

Le SIAAP, le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

C'est un **service public**, dont la mission est de dépolluer les eaux usées, les eaux pluviales et les eaux polluées par les activités industrielles, de l'agglomération parisienne.

Couvrant un territoire de 1 800 km², le SIAAP traite chaque jour près de 2,5 millions de m³ d'eaux polluées.

Le SIAAP regroupe 6 usines en Ile de France. L'usine **Seine Aval (Achères)** est la plus importante, et traite environ **1,5 million de m³ / jour**. Elle est suivie par l'usine de Valenton : 600 000 m³/j, puis Triel-sur-Seine : 300 000 m³/j et Colombes : 240 000 m³/j.



Association regroupant les riverains de la station d'épuration Seine Aval du SIAAP

L'usine Seine Aval

Etendue sur 600 ha, l'usine Seine Aval occupe les terrains de différentes municipalités : **Achères, Maisons-Laffitte et Saint-Germain-en-Laye** (Yvelines).

L'usine est riveraine de 8 communes sur les Yvelines et sur le Val d'Oise :

Achères, Conflans St Honorine, Maisons-Laffitte, St Germain-en-Laye, Herblay-sur-Seine, La Frette-sur-Seine, Montigny-les-Cormeilles et Cormeilles-en-Parisis.



Mise en service en 1940, elle transporte, dépollue, traite et recycle aujourd'hui **60% à 70% des eaux usées de l'agglomération parisienne.**



Association regroupant les riverains de la station d'épuration Seine Aval du SIAAP

Comment fonctionne l'usine Seine Aval ?

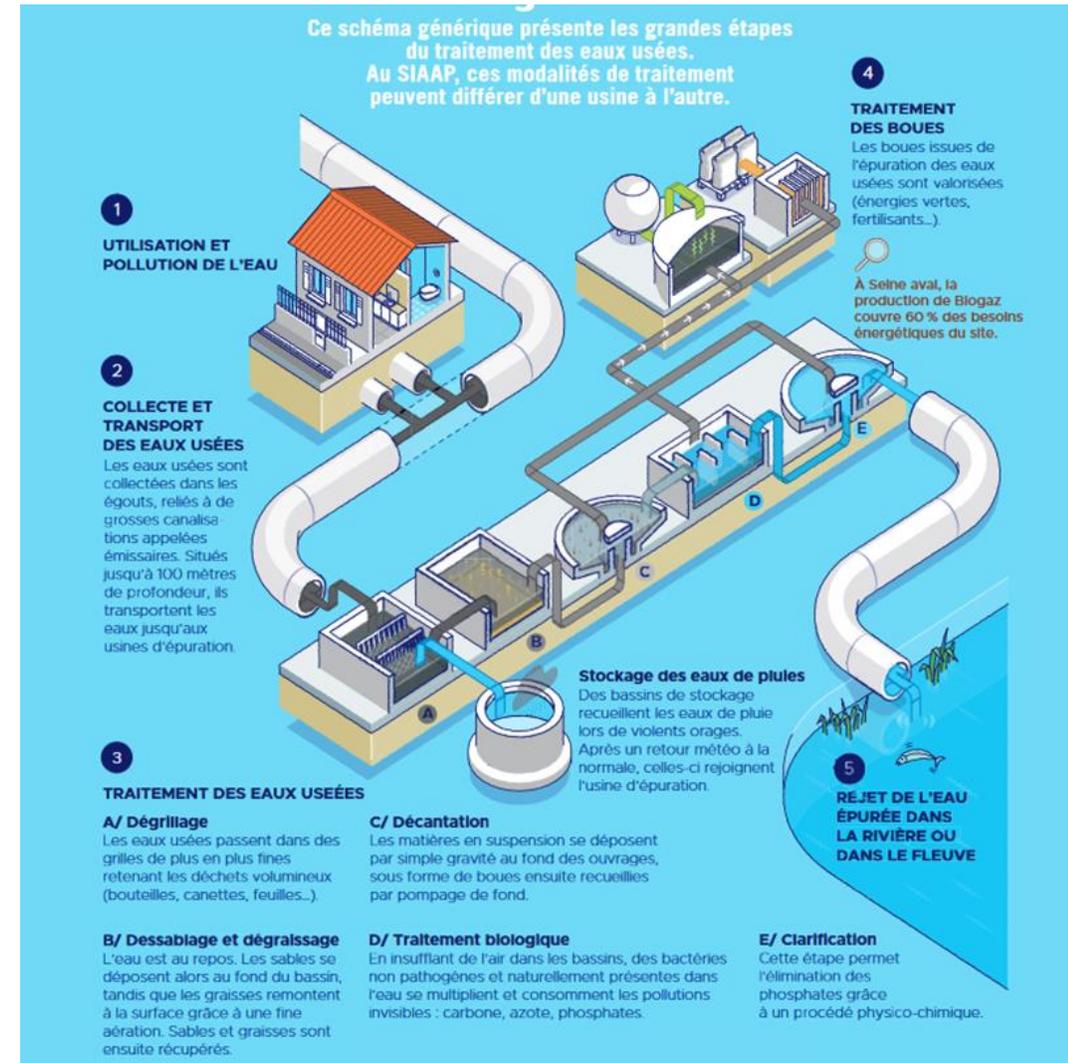
➤ **Collecter et transporter les eaux usées, stocker et gérer le réseau**

➤ **Les étapes de traitement physique**

Appelé Prétraitement, les étapes de traitement physique que sont le dégrillage, le dessablage et le déshuilage vont permettre l'élimination des déchets, des sables et des graisses.

➤ **L'élimination des pollutions carbonées**

Le carbone, contenu principalement dans les matières organiques, est éliminé par la décantation primaire qui consiste à séparer l'eau des bactéries. Ces bactéries, alourdies par leur consommation de carbone tombent au fond des clarificateurs circulaires. L'eau clarifiée est envoyée vers la prochaine étape d'épuration.





Association regroupant les riverains de la station d'épuration Seine Aval du SIAAP

Comment fonctionne l'usine Seine Aval ?

➤ Les traitements biologiques

67 % des volumes entrants dans l'usine, passent par les unités de nitrification et dénitrification existantes. Au total, ce sont près de 150 biofiltres qui permettront l'élimination des pollutions dissoutes.

33 % de volume restants, passent par la technologie de l'ultrafiltration membranaire. Ainsi, des membranes agissent comme une barrière physique pour obtenir une eau d'une qualité conforme aux exigences environnementales les plus strictes.

➤ Les eaux épurées sont ensuite rejetées dans la Seine

➤ Les boues issues de l'épuration des eaux usées sont valorisées en produits pour l'agriculture ou en énergie verte





Association regroupant les riverains de la station d'épuration Seine Aval du SIAAP

Quels sont les nuisances de l'usine Seine Aval ?

LES NUISANCES OLFACTIVES

La **maîtrise des odeurs représente un enjeu majeur pour le Siaap**. L'objectif reste de mettre en œuvre des solutions techniques permettant de réduire voire de supprimer les nuisances olfactives sur l'ensemble du périmètre de dispersion des émanations (dans les émissaires de collecte, lors des traitements dans l'usine).

LA POLLUTION LUMINEUSE ET VISUELLE

Les conséquences de **l'excès d'éclairage artificiel** ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour les riverains, pour la biodiversité et représentent un gaspillage énergétique considérable.

L'impact visuel des travaux et des bâtiments de l'usine ne sont pas raisonnablement pris en compte. Les promesses du Siaap avec des plantations devant masquer les installations ne sont pas suffisantes.

LES NUISANCES SONORES

Certaines nuisances sonores sont liées à **l'exploitation de l'Usine Seine Aval**, sonneries et alarmes, **aux nombreux travaux** sur les installations et bâtiments, ainsi que sur les **transports** des produits chimiques et des matériaux de chantier.



Association regroupant les riverains de la station d'épuration Seine Aval du SIAAP

Les nuisances de l'usine Seine Aval

LA POLLUTION DES SOLS

Les sols des plaines autour de l'usine Seine-Aval sont pollués par des métaux lourds, et représentent un risque pour les populations.

Pendant plus d'un siècle, les eaux usées de Paris ont été épandues dans des plaines aujourd'hui urbanisées, Plaines d'Achères, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine, dans les départements des Yvelines et du Val-d'Oise.

Les épandages de boues et eaux usées sont à l'origine d'une pollution qui contamine durablement les sols : **Plomb mais aussi mercure, arsenic, cadmium, zinc, manganèse ou cuivre**

- Cas de saturnisme sur la commune d'Achères
- Le projet de forêt de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt, démarré en nov.2019, prévu pour durer dix ans, a pour ambition de créer en Île-de-France une nouvelle forêt d'1 million d'arbres et de 1 350 hectares...



Association regroupant les riverains de la station d'épuration Seine Aval du SIAAP

Les nuisances de l'usine Seine Aval

LA POLLUTION DES EAUX

Les défis technologiques sont importants pour réussir la dépollution des eaux usées de **70 % de la population**, des **industries**, et des **eaux pluviales** qui charrient les pollutions humaines.

Les choix des années 80 pour l'hyper concentration des traitement dans une seule et même usine ont montrés leurs limites écologiques et les risques encourus.

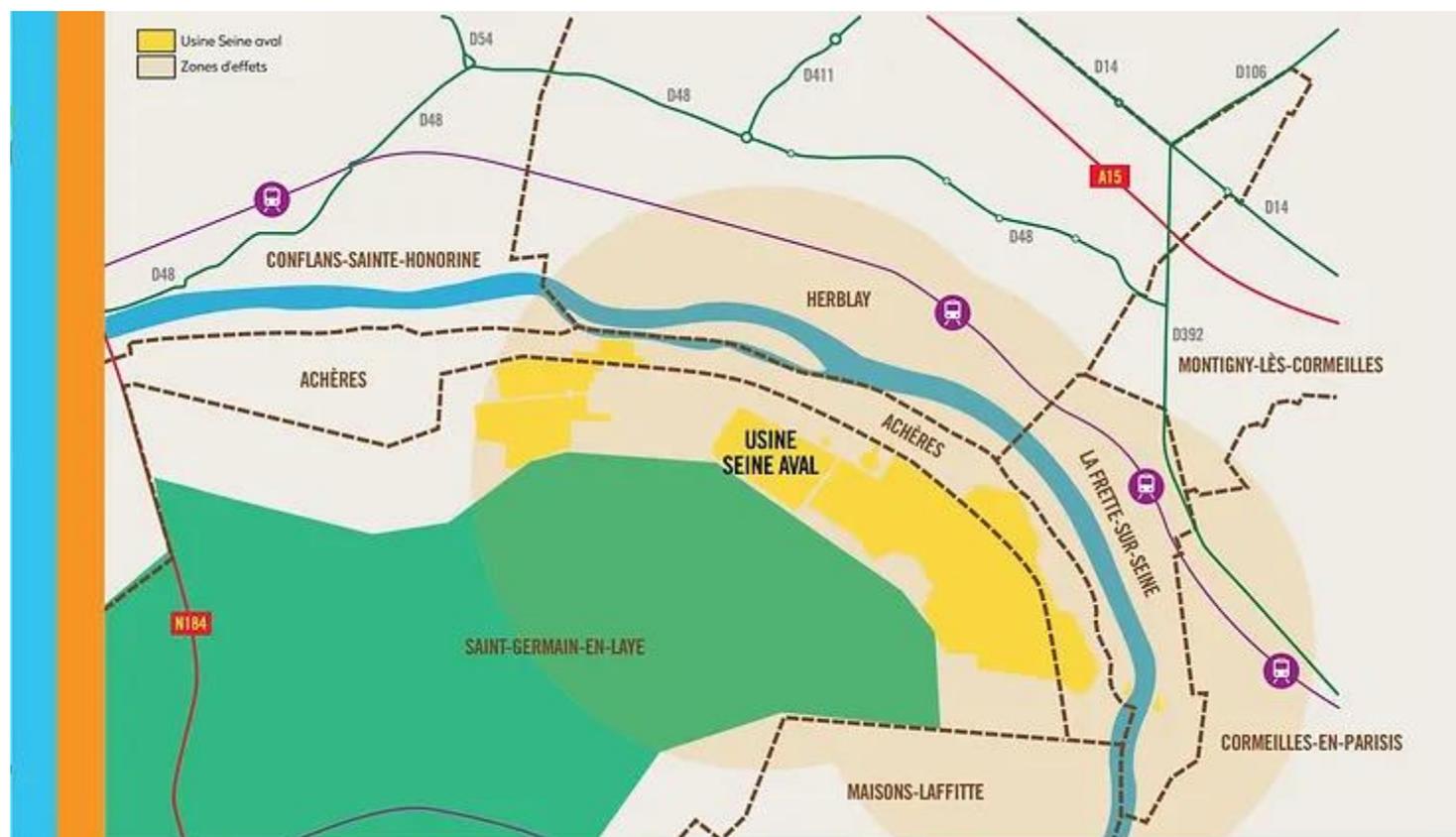
Malgré plusieurs condamnations entre 1990 et 2005, l'usine n'a pas respecté les différentes réglementations sur la qualité des eaux, la directive européenne de 1991 (DERU), la loi française sur l'eau de 1992, et la directive-cadre sur l'eau adoptée en 2000 (DCE) par le Parlement Européen. **Ce n'est qu'en 2015 que l'usine Seine Aval a enfin été en conformité avec la DCE**, prêt de 25 ans après les premières alertes du Capui.

Mais l'incendie du 3 juillet 2019 a remis en cause tous les efforts de ces nombreuses années. En perdant une partie de ses installations dans l'incendie, et donc la capacité à traiter les volumes importants d'eaux usées en cas de fortes pluies, l'usine Seine Aval est redevenue polluante. En cas de fortes pluies, une partie des eaux usées non-traitées peut être rejetées directement dans la Seine.

- Suite à l'incendie de l'usine Seine Aval en juillet 2019, les risques de pollution des eaux de la Seine persisteront jusqu'à la reconstruction des installations détruites, prévue **au plus tôt en 2026**.

Les risques de l'usine Seine Aval

- **Risque de pollution des eaux et des sols**
- **Risque d'explosion des réserves de biogaz**
- **Risque de dispersion de gaz toxiques, suite à des mélanges de produits chimiques qui pourraient dégager un nuage toxique de Chlore dans l'air**





Association regroupant les riverains de la station d'épuration Seine Aval du SIAAP

Les risques de l'usine Seine Aval

➤ **L'usine Seine Aval est donc une usine à risques, classée Seveso Seuil Haut depuis 2010.**

➤ **Plan particulier d'intervention**

Il permet d'identifier le danger, mettre en place les mesures de protection et de mobiliser les acteurs en cas d'alerte

➤ **Plan Communal de Sauvegarde / Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

Il identifie l'ensemble des risques sur le territoire d'une commune, décrit les mesures de prévention mise en place par les communes, et informe les riverains des consignes à respecter en cas d'alerte

Sirènes

FR Alerte

Exercices annuels



Association regroupant les riverains de la station d'épuration Seine Aval du SIAAP

Le CAPUI, Collectif pour l'Annulation des Pollutions Urbaines et Industrielles

Le CAPUI est une association de défense de l'environnement, qui regroupe des habitants de communes du Val d'Oise et des Yvelines, riveraines de la station d'épuration d'Achères dite Seine Aval.

Cette station est la première usine de cette nature, en taille et capacité au niveau européen, et la deuxième au niveau mondial, juste après celle de Chicago.

Les habitants riverains se seraient bien passés de ce type de record, et face aux nuisances et aux risques de cette station, ont créé le CAPUI en 1987.

En cela, il s'agit de la 6ème génération qui se bat pour ne plus être « la vallée des pots de chambre de Paris » comme le disaient nos anciens.





Association regroupant les riverains de la station d'épuration Seine Aval du SIAAP

L'histoire du CAPUI

- 1987, la **naissance de l'association**, avec l'annulation d'un projet d'usine d'incinération...
- 1991, le CAPUI obtient le **retrait du projet d'extension de l'usine Seine Aval**, c'est la fin du « tout Achères »...
- 1996, l'action juridique du CAPUI permet de faire condamner pour la première fois, l'exploitant de l'usine Seine Aval pour non-conformité à la loi sur l'eau...
- 2003, le Tribunal de Versailles donne raison au CAPUI, en appel, l'usine Seine-Aval a l'obligation de se mettre en conformité avec la loi sur l'eau de 1992...
- 2008, directive-cadre européenne sur l'eau, projet de refonte du site, classement Seveso II, ...
- 2015, le CAPUI obtient enfin la **mise en conformité de l'usine Seine Aval avec la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines**, traitant des normes en matière de rejet...
- 2019, le CAPUI obtient la publication du **Plan Particulier d'Intervention de l'usine Seine Aval**, 10 ans après son classement Seveso Seuil Haut...
- 2020, le CAPUI continue ses actions vers les élus, vers le SIAAP, vers les services de l'état.



Association regroupant les riverains de la station d'épuration Seine Aval du SIAAP

RAPPORT MORAL

Trois axes de travail prioritaires



Maintenir notre pression sur le SIAAP pour améliorer le traitement des eaux usées et diminuer les risques pour les populations impactées.



Poursuivre le dialogue avec les autorités et l'usine Seine Aval pour que les riverains soient associés à la prévention et aux modes opératoires d'alerte.



Agir auprès du SIAAP et des pouvoirs publics pour que sa gouvernance soit désormais ouverte aux conseillers départementaux du Val d'Oise et des Yvelines



Association regroupant les riverains de la station d'épuration Seine Aval du SIAAP



Association des riverains de la station d'épuration d'Achères

ADHESER S'ABONNER

ACCUEIL CAPUI NOS ACTIONS DANS LES MEDIA AGIR AVEC NOUS CONTACT

LE SIAAP SEINE AVAL LES NUISANCES SECURITE REGLEMENTATION

16 déc. 2023 · 1 Min
Assemblée Générale du Capui, 7 déc. 2023. Présentation du bilan des actions du Capui et Compte-rendu de l'AG

15 déc. 2023 · 2 Min
Le SIAAP, nos sept plaies d'Égypte

13 déc. 2023 · 1 Min
Le SIAAP lance un audit des nuisances visuelles

26 nov. 2023 · 1 Min
Un an d'actions du CAPUI

11 nov. 2023 · 1 Min
Risque de pollution de la Seine, suite aux travaux d'entretiens dans l'usine Seine Aval

11 nov. 2023 · 1 Min
Assemblée Générale du Capui, le jeudi 7 décembre 2023 à 19h30

CAPUI, association des riverains de la station d'épuration d'Achères

Après les odeurs, les nuisances lumineuses, les rejets d'eaux non-traitées, les rejets de gaz, les incendies, les accidents à répétition, le SIAAP nous rajoute les risques d'inondation.

Le SIAAP, nos sept plaies d'Égypte

15 déc. 2023 · 2 min de lecture

Le SIAAP, nos sept plaies d'Égypte

Après les odeurs, les nuisances lumineuses, les rejets d'eaux non-traitées, les rejets de gaz, les incendies, les accidents à répétition, le SIAAP nous rajoute les risques d'inondation.



Depuis plusieurs années et sans aucune transparence avec les riverains, le SIAAP avait le projet de protéger l'usine Seine Aval des inondations. Ils ont donc surélevé la route-digue sur les bords de Seine, puis ils l'ont prolongé par un merlon-digue en 2021. Mais si l'usine est maintenant protégée, les riverains sur les quais de Seine sur Maison Laffitte, La Frette S/Seine, Herblay S/Seine et Conflans S/Honorine sont à contrario surexposés aux inondations. Si la Seine ne peut plus déborder coté rive gauche, il lui reste la rive droite...

NOUS SUIVRE SUR FACEBOOK

« < 1 2 3 4 5 >

www.capui.org



contact@capui.org

Newsletter du CAPUI

Découvrez nos dernières mises à jour et actus

Au sommaire de cette newsletter : Tout savoir sur le bilan annuel du SIAAP présenté aux associations - 2 ans après l'incendie, l'usine n'est toujours pas sécurisée - Un nouveau président pour le SIAAP - Tracts en cours de distribution

Tout savoir sur le bilan annuel de l'usine d'épuration présenté aux associations

S'ABONNER À LA NEWSLETTER